

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 novembre 2007 de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 27 novembre 2007, intitulée: «Grand Théâtre: pour le retour à la sérénité».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ses priorités concernant les réformes structurelles à mener au sein du Grand Théâtre suite aux constats de l'audit, cela afin d'éviter une nouvelle crise, soit:

- clarifier formellement dans une convention la mission de l'institution;
- présenter un plan financier quadriennal;
- respecter le ratio vertueux actuel d'un minimum de 30% de recettes propres (autofinancement et financement privé) considéré par Sherwood comme un modèle en matière de gestion financière d'un opéra;
- interpeller le Canton, les communes et la Confédération pour une aide financière régulière permettant d'envisager l'avenir avec sérénité;
- élaborer avec l'ensemble du personnel fixe un statut d'employé harmonisé;
- veiller à une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leur intérêt comme à celui de l'institution;
- tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des actions menées en vue du prompt rétablissement de la confiance en la maison, tant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des mécènes;
- veiller à maintenir la confiance et l'écoute entre la hiérarchie et l'ensemble du personnel;
- garantir la sécurité du personnel.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La majeure partie des invites ci-dessus trouve des réponses dans la proposition PR-615 qui présentait, en avril dernier, au Conseil municipal le projet de budget de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre. Nous vous y renvoyons donc.

En complément, nous pouvons vous préciser ce qui suit:

Convention de subventionnement

Les travaux d'élaboration de la convention de subventionnement ont débuté cet été. Ils devraient permettre d'aboutir à une convention qui devrait entrer en

vigueur le 1^{er} janvier 2009. En parallèle, la convention d'exploitation sera revue de façon à prendre en compte des modifications relatives notamment à l'informatique, aux buvettes et aux biens (machines, outils, installations non fixes).

Financement

Afin d'améliorer le financement du Grand Théâtre, les contacts nécessaires ont été pris avec l'Association des communes genevoises. Les solutions devraient pouvoir être trouvées.

Par ailleurs, l'Association Opéra et cité a été créée afin de rechercher des fonds auprès de personnes morales, le Cercle du Grand Théâtre s'occupant des personnes physiques.

Par contre, le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu au courrier du 31 octobre 2007 du Conseil administratif l'invitant à solliciter une aide auprès de la Confédération.

Comité de direction

Les différentes procédures d'engagement des cadres supérieurs du Grand Théâtre sont terminées.

De ce fait, il a été possible de constituer un comité de direction, placé sous la présidence du directeur général et comprenant:

- a) la directrice administrative et financière;
- b) le directeur des ressources humaines;
- c) le directeur technique.

En fonction des besoins, le comité de direction peut s'élargir à d'autres participants.

Commission des personnels

Elaboré en concertation avec les syndicats, le règlement de la commission des personnels du Grand Théâtre a été adopté par le Conseil administratif le 25 juin 2008. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Les élections à la commission des personnels du Grand Théâtre auront lieu le 24 novembre 2008. Elles seront organisées par le Service cantonal des votations et élections.

La commission – qui compte 10 membres élus – fonctionnera comme organe consultatif de la direction générale du Grand Théâtre, du conseil de fondation ou du Conseil administratif pour toutes les questions spécifiques au Grand Théâ-

tre présentant un intérêt général pour tout ou partie des personnels travaillant au Grand Théâtre, qu'ils soient engagés par la Ville de Genève ou par la Fondation du Grand Théâtre.

Sécurité du personnel

La sécurité du personnel a donné lieu à plusieurs vérifications des locaux mis à disposition par la Ville et des installations et machines.

Les locaux ont fait l'objet d'examen en mai 2007 par les services municipaux et cantonaux compétents. Le Service des bâtiments a entrepris de nombreux travaux pour modifier les locaux et les rendre plus adéquats à l'usage qui en était fait par le Grand Théâtre. La réalisation de ces travaux s'échelonne sur deux ans.

Les machines ont été vérifiées avec l'expertise de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA).

Tant en 2007 qu'en 2008, le Conseil administratif a pris des mesures urgentes en dépassement budgétaire en référence à l'article 48 de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter tout accident. En 2007, il s'agit de l'achat à hauteur de près de 130 000 francs de palans électriques pour les ateliers de construction des décors à la rue Michel-Simon et de deux clarks à gaz pour ces ateliers et pour la scène de Neuve. En 2008, il s'est agi d'acquérir en urgence, pour un montant de plus de 105 000 francs, des biens pour les ateliers de Michel-Simon et de Sainte-Clotilde (casiers à panneaux, tour mécanique et fraiseuse, échelles escabeaux et ponts roulants).

Bien que les mesures urgentes de sécurité soient du ressort de la fondation, le Conseil administratif a donc pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du personnel ainsi que votre Conseil l'en a prié.

En novembre 2007, une commission santé et sécurité, spécifique au Grand Théâtre, a été créée, avec l'aide technique de la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève. Cette commission présidée par un membre du conseil de fondation a pour mission de veiller à la santé et à la sécurité du personnel du Grand Théâtre. La fondation devrait se doter des moyens y afférents dans son budget, à partir de la saison 2009-2010.

Contrats de travail

Afin d'arriver à une simplification et à une standardisation des contrats de travail destinées à éviter les inégalités de traitement et les différences d'interprétation, la Direction des ressources humaines du Grand Théâtre a engagé le recensement des contrats de travail qui ont actuellement différentes formes, statuts, durées et rédactions.

A terme, tous les contrats devraient être regroupés en deux grandes catégories:

- a) les contrats de durée indéterminée;
- b) les contrats de durée déterminée (courte durée et longue durée).

Personnel technique

Par décision du conseil de fondation du 26 mai 2008, un groupe de travail paritaire a été chargé d'élaborer un projet de nouveau règlement du personnel technique, en concertation avec la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève.

Ce projet de nouveau règlement du personnel technique devrait permettre de définir une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leurs intérêts comme à ceux de l'institution. A cet effet, la planification des horaires devrait tenir compte de la saison lyrique et des autres manifestations qui recourent aux personnels du Grand Théâtre.

Informatique

La Ville de Genève a mené un état des lieux de l'informatique au Grand Théâtre avec l'aide d'un mandataire extérieur pour un montant de 50 000 francs. Le maintien de l'autonomie informatique du Grand Théâtre a été préconisé et accepté tant par le conseil de fondation que par le Conseil administratif avec la perspective que le Grand Théâtre développe sa propre solution pour la téléphonie lorsque la Ville changera son système. A cet effet, la Direction des systèmes d'information et de communication et le Grand Théâtre vont œuvrer à la résolution conjointe des incohérences induites par le dualisme des intervenants.

Par ailleurs, la mise en place des projets informatiques selon la planification proposée par la directrice administrative et financière a été validée. Elle sera financée pour les deux premières saisons par le solde du Fonds Wilsdorf créé il y a quelques années pour les investissements informatiques et par la partie du crédit budgétaire de 2,5 millions de francs voté par le Conseil municipal (déficit saison 2007-2008) affectée à l'informatique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 10 septembre 2008.